



Appel d'offres pour l'évaluation de tous les projets d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (Action ontarienne)

OBJET : Cet appel d'offres a pour objet **la sélection d'une ou de personnes spécialisées dans l'évaluation de projet** (firme de consultation, bureau d'études ou de consultant(e)s individuel(le)s) chargées d'accompagner Action ontarienne dans la création d'outils lui permettant d'évaluer facilement tous ses projets, sur une base régulière.

1. PRÉSENTATION D'ACTION ONTARIENNE

Action ontarienne est un organisme provincial féministe et francophone, qui vise la pleine égalité des femmes dans toutes leurs diversités, entre autres par le développement des services, la défense des droits, la sensibilisation, la concertation et l'offre de ressources.

Nos membres sont des maisons d'hébergement, des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), des centres pour femmes et de programmes en violence, qui offrent des services en français aux femmes aux prises avec la violence partout dans la province.

Action ontarienne est entre autres chargée de renforcer les capacités de ses membres et leur permettre d'offrir des services de qualité à leurs usagères.

2. CONTEXTE DU PROJET

Action ontarienne est un organisme central en Ontario pour les femmes francophones aux prises avec la violence et pour les services qui les soutiennent. Toutes nos actions visent à permettre aux femmes francophones aux prises avec toute forme de violence d'avoir accès à des services de qualité dans leur langue. Action ontarienne veille ainsi au développement et à la défense des organismes francophones qui leur offrent des services

directs pour les aider à sortir de la violence et participer pleinement à la vie sociale, économique et démocratique en Ontario.

De plus, notre organisme développe toute une gamme de ressources en français dans le but d'informer les femmes sur leurs droits et les ressources disponibles, pour sensibiliser le public aux différentes formes de violence et pour former les différents professionnels et professionnelles chargés de soutenir les femmes aux prises avec la violence.

L'influence d'Action ontarienne sur le bien-être des femmes francophones et des organismes les soutenant dépasse l'Ontario : notre organisme partage toutes ses ressources dans les autres provinces et territoires qui ont toutes des communautés francophones en situation minoritaire, mais qui n'ont pas accès à des ressources en français semblables.

Pour assurer l'efficacité et la pérennité de ses projets et programmes externes, qu'ils soient destinés à ses organismes membres ou au grand public, il est essentiel qu'Action ontarienne dispose de mécanismes solides pour mesurer et analyser leurs résultats. Nous serons ainsi en mesure de déterminer si nos activités sont efficaces, pertinentes et alignées sur les besoins de ces différents publics, puis d'ajuster nos pratiques en conséquence.

3. PRÉSENTATION DU PROJET

Nous souhaitons donc **renforcer notre capacité interne en matière d'évaluation de projets et de programmes** afin d'améliorer la qualité, la cohérence et l'impact de nos activités à l'échelle provinciale. Plus précisément, nous souhaitons être en mesure d'évaluer nos formations offertes aux membres du réseau, certains outils et ressources développés pour soutenir les intervenantes et les gestionnaires, nos campagnes de sensibilisation et initiatives publiques et les activités de notre centre juridique.

Cette initiative comprendra :

- Le développement d'un cadre d'évaluation structuré et l'identification d'indicateurs de performance alignés sur nos objectifs stratégiques et les objectifs spécifiques de chaque projet ou programme
- La mise en place d'outils adaptés de collecte et d'analyse de données
- La définition d'une procédure claire et durable d'évaluation : quoi mesurer, quand, auprès de qui et comment, afin que la collecte et l'analyse des données puissent se poursuivre de manière systématique sur le long terme et soutenir l'amélioration continue.

Les résultats attendus incluent :

- Une capacité accrue à démontrer l'impact de nos formations, outils, campagnes et services juridiques
- Une planification plus stratégique des activités futures basée sur des données probantes
- Un renforcement de notre reddition de comptes auprès des bailleurs de fonds et de nos membres

En consolidant notre expertise en évaluation, nous renforcerons notre capacité de mesurer les retombées concrètes de nos initiatives, d'appuyer la prise de décision et les demandes de financement sur des données probantes et d'intégrer une démarche d'amélioration continue dans l'ensemble de nos actions externes.

4. RÔLE DES SPÉCIALISTES EXTERNES

Action ontarienne est à la recherche de spécialistes capables de :

- Identifier les éléments à mesurer ainsi que les méthodes, mécanismes et outils de mesure,
- Déterminer la manière d'évaluer les activités, par projet ou par programme,
- Rédiger les questions communes à tous les projets ou programmes,
- Envisager des moyens pour inciter la réception d'un maximum de réponses,
- Participer à l'analyse des premiers résultats.

Les spécialistes devront remettre à Action ontarienne un ou plusieurs documents, notamment :

- Un cadre d'évaluation structuré et une identification d'indicateurs de performance alignés sur nos objectifs stratégiques et les objectifs spécifiques de chaque projet ou programme
- Des outils adaptés de collecte et d'analyse de données
- Une procédure claire et durable d'évaluation : quoi mesurer, quand, auprès de qui et comment, afin que la collecte et l'analyse des données puissent se poursuivre de manière systématique sur le long terme et soutenir l'amélioration continue.

5. CONDITIONS DE LA SOUMISSION

Durée du mandat : de début septembre 2026 jusqu'à la fin mars 2027

Les soumissions devront notamment contenir les informations suivantes :

- Une lettre de présentation indiquant clairement :
 - Les compétences et l'intérêt de la ou des personnes présentant une soumission
 - La description d'un ou plusieurs projet(s) similaire(s) mené(s) par le passé
 - Un estimé de temps nécessaire pour le développement des différentes étapes de la durée du mandat et un estimé des coûts associés
 - Si des outils d'intelligence artificielle seront utilisés
- Le CV de la ou des personnes impliquées

La ou les personnes retenues devront travailler de près avec la personne-ressource d'Action ontarienne et convenir d'une fréquence de rencontres régulières tout au long de ce mandat.

Attentes :

- **Tout le travail effectué sera la propriété d'Action ontarienne.** Les personnes choisies doivent donc accepter que les méthodes, mécanismes et outils développés puissent être utilisés par Action ontarienne pour une période indéterminée pour évaluer ses projets sans autre contrepartie financière que celle négociée à la conclusion de l'entente.
- **Tout le travail doit être fait en français.** Action ontarienne s'attend donc à ce que la ou les personnes engagées maîtrisent parfaitement le français oral et écrit.
- **Action ontarienne travaille en Ontario.** Action ontarienne s'attend donc à ce que la ou les personnes engagées connaissent la réalité des francophones en Ontario.
- **Action ontarienne s'attend à ce que la ou les personnes engagées respectent les lignes directrices** qui lui seront fournies lors de la première rencontre.
- **Action ontarienne s'attend à ce que la ou les personnes engagées lisent la documentation** remise par Action ontarienne.
- **Action ontarienne autorise l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA) dans la création des livrables, à condition que des principes soient respectés :**
 - **Primauté de l'humain et supervision humaine :** L'IA renforce les compétences humaines. Toutes les décisions importantes doivent être prises ou validées par des personnes physiques.
 - **Éthique, équité et non-discrimination :** L'IA ne doit pas reproduire ou amplifier des biais, stéréotypes, traitements inéquitables ou discriminations, notamment en fonction de la race, de l'identité et expression de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine ethnique, de la religion ou de la situation de handicap.
 - **Transparence et divulgation :** Action ontarienne doit être informée de l'utilisation de l'IA pour la production d'un travail avant la signature du contrat (quels outils, pour quelles tâches, quelle plus-value personnelle apportée, etc.).

- **Confidentialité, protection de vie privée et sécurité des données** : Les informations sensibles, confidentielles ou personnelles ne doivent jamais être soumises à des outils d'IA sans autorisation. Ces outils doivent respecter les exigences en matière de sécurité de l'information, de contrôle d'accès, de conservation et de protection des données.
- **Exactitude, responsabilité et traçabilité** : Tout contenu généré par l'IA doit être relu, analysé et révisé par la personne contractuelle. Elle doit vérifier l'exactitude du contenu, les sources (recherches, statistiques, cas juridiques, références, etc.), la cohérence avec le mandat donné et l'absence de biais, stéréotypes ou formulations problématiques ou non accessibles. L'utilisation d'IA ne peut servir d'excuse pour des erreurs, omissions ou lacunes. La personne contractuelle demeure pleinement responsable du contenu final.
- **Conformité légale et respect de la propriété intellectuelle** : La personne contractuelle doit s'assurer que le contenu produit ne constitue pas du plagiat et n'enfreint pas les droits d'auteur, marques déposées, designs, codes logiciels, images, sons, vidéos ou autres œuvres protégées.

6. ÉCHÉANCIERS

Les soumissions devront être adressées à Maïra Martin, Directrice générale, par courriel à maira@actionontarienne.ca

Date limite de réception des soumissions : Le 7 août 2026 à 12h.

Pour toute question relative à cet appel d'offres, merci de contacter Maïra Martin, directrice générale, par courriel à maira@actionontarienne.ca

Action ontarienne se réserve le droit de relancer cet appel d'offres si aucune soumission n'est jugée satisfaisante.

Action ontarienne ne communiquera qu'avec les personnes retenues.